

3 CMP
Société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros
Siège social : 5 rue Dumont d'Urville 29900 CONCARNEAU
491 313 995 RCS QUIMPER

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 15 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six,
Le 15 juin,
A siège social,

L'Associée unique, la société **2C PIERRE**, société civile au capital de 1 000 euros dont le siège social est à Concarneau (29900), Kérel, immatriculée au R.C.S. de Quimper sous le numéro 898 053 137 RCS QUIMPER, représentée par Madame **Cécile PIERRE** et Monsieur **Christophe PIERRE**, cogérants

Seule propriétaire de la totalité des 750 parts sociales de 10 euros numérotées de 1 à 750 composant l'intégralité du capital social de la Société,

1. Constat d'une erreur matérielle

L'Associée unique constate et prend acte du fait que lors du dépôt réalisé le 08/04/2024 au greffe du Tribunal de commerce de Quimper, constaté par le greffier en date du 15/04/2024, sous la référence CB/2006 B 00515, les statuts mis à jour d'une cession de parts sociales ont été déposés de façon incomplète, une page sur deux seulement desdits statuts étant scannée.

2. Décision de l'Associée unique de procéder à un nouveau dépôt :

Afin de corriger cette erreur matérielle, l'Associée unique décide de procéder à un nouveau dépôt desdits statuts auprès du greffe du Tribunal de commerce.

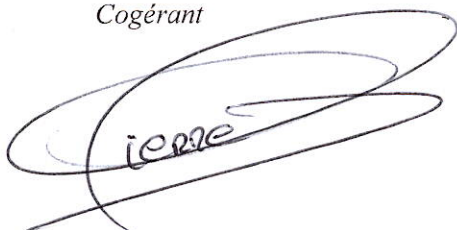
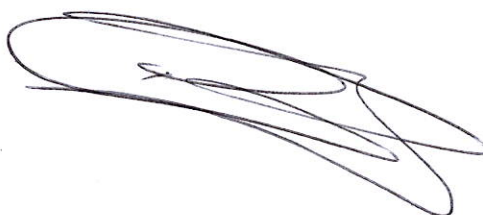
3. Pouvoirs pour formalité

L'Associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée unique a établi et signé le présent procès-verbal.

Pour la Société 2C PIERRE
Cécile PIERRE
Cogérant

Christophe PIERRE
Cogérant

A stylized, cursive signature in blue ink, appearing to read 'Cecile Pierre'.A stylized, cursive signature in blue ink, appearing to read 'Christophe Pierre'.